ACT 0219

Mise en ligne : 06/02/2025

ARRETE TEMPORAIRE

portant réglementation de la circulation sur :
la route départementale 37
la commune de HERIC

Référence : RS RD37
N° : T-C-2025-01-172

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LOIRE-ATLANTIQUE
LE MAIRE DE LA COMMUNE DE HERIC

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L3221-4, L2213-1 et suivants ;

VU le code de la route, notamment ses articles L110-1 et suivants, R411-1 et suivants, R413-1 et suivants ;

VU l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

VU le code de la voirie routière et notamment les articles L113-1 et R113-1 ;

VU l'instruction interministérielle en vigueur sur la signalisation routière et notamment la 8ème partie, signalisation temporaire ;

VU le règlement de voirie en vigueur du Département de Loire-Atlantique ;

VU l'avis favorable du Directeur Interdépartemental des Routes Ouest du 03 février 2025;

CONSIDERANT qu'il convient de réglementer temporairement la circulation sur la route départementale 37 afin de procéder au terrassement et pose de câbles.

ARRÊTENT

ARTICLE 1

La circulation routière sera interdite sur la route départementale 37 classée RDL2 entre les PR 5 + 673 et 6 + 46* sur le territoire de la commune de HERIC.

du lundi 10 février 2025 au vendredi 21 février 2025

La restriction s'appliquera sur la section courante sur l'ensemble de la chaussée.

Toutefois, l'accès sera autorisé pour les Services de secours, Riverains.

La restriction sera maintenue 24h/24.

En cas d'aléas techniques ou météorologiques, l'application de ces mesures de restriction pourra être prolongée jusqu'au vendredi 28 février 2025(avec un mail spécifiant le jour de l'aléa météorologique).

Les travaux de structures de chaussée seront conformes aux prescriptions et pièces-jointes de ce dit arrêté (prescriptions de conseil Départemental, de la Mairie).

* Coordonnées GPS : RD37 de 47.414375,-1.652267 à 47.417484,-1.654553

ARTICLE 2

La circulation dans le sens HERIC vers HERIC sera déviée par:
- Route départementale RD37
- Route départementale RD132
- Route départementale RD164
- Route nationale RN137D
- Route départementale RD16

La circulation dans le sens HERIC vers HERIC sera déviée par:
- Route départementale RD16
- Route nationale RN137G
- Route départementale 537
- Route départementale RD164
- Route départementale RD132
- Route départementale RD37

ARTICLE 3

La fourniture, la pose, la dépose et la maintenance de la signalisation correspondante seront assurées par CREPEAU Signalisation, 293, rue de la Bougrière, 44980 SAINTE LUCE SUR LOIRE, selon les règles de pose et de maintenance définies par le service aménagement de la Délégation Châteaubriant.

ARTICLE 4

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5

Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la mairie de la commune de HERIC et placardé aux extrémités du chantier ou des sections réglementées.

ARTICLE 6

Le Directeur général des services du Département de Loire-Atlantique,
Le Directeur général des services de la commune de HERIC,
Le Commandant du groupement de gendarmerie de BTA Nort-sur-Erdre,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à HERIC
Le 4 février 2025
Le Maire



Jean-Pierre JOUTARD

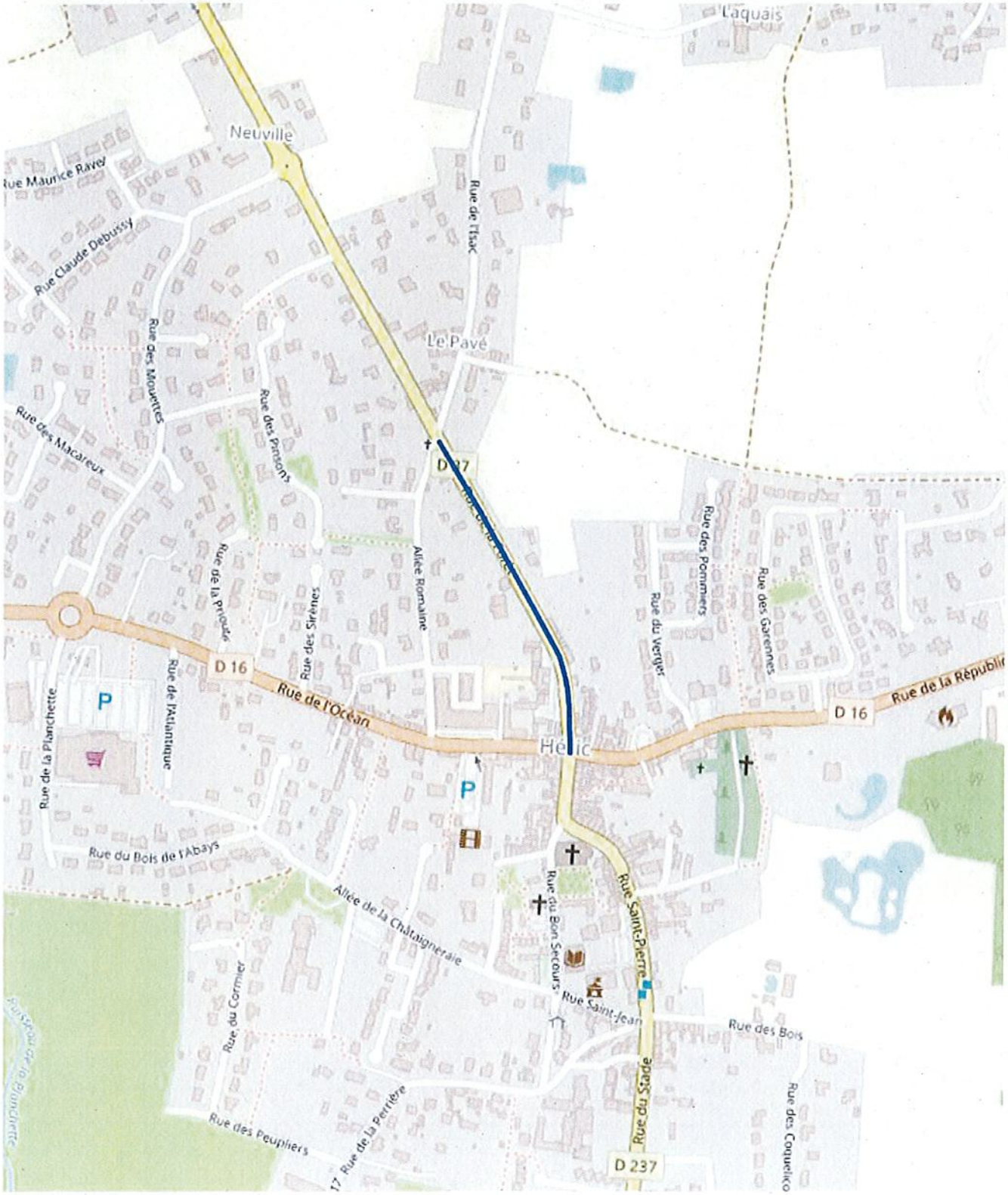
Fait à NOZAY 04 FEV. 2025
Le
Pour le Président du Conseil Départemental,
L'adjoint au chef de service aménagement

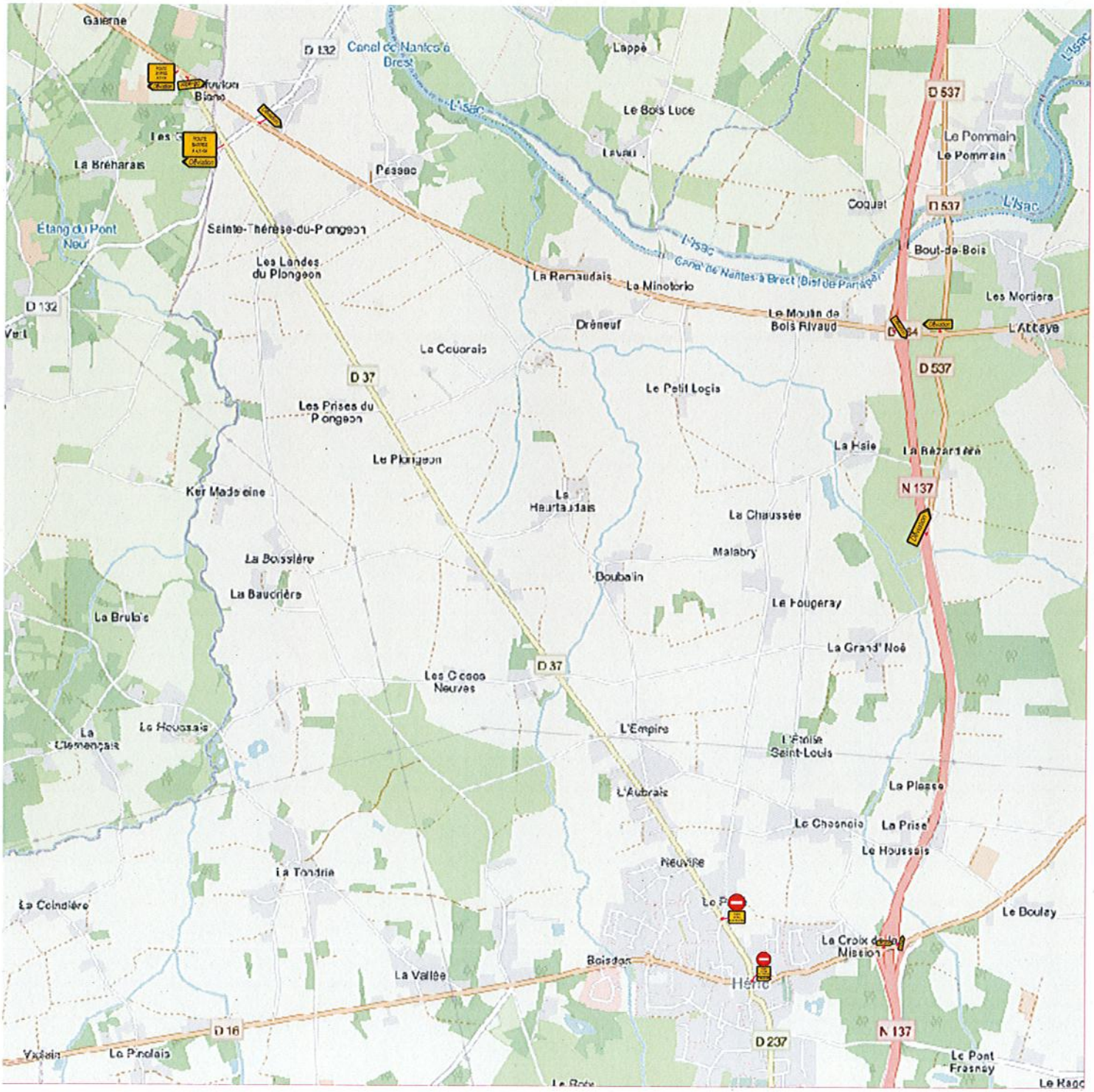
Philippe BELIZAIRE

Loire Atlantique

Annexe à l'arrêté de circulation T-C-2025-01-172
Plan de situation

Situation des travaux




Galerne
D 132
Canal de Nantes à Brest
Lappé
Le Bois Luce
L'Isac
D 537
Le Pommain
Le Pommain
La Bréharais
Pesseo
Coquet
D 537
L'Isac
Étang du Pont Neuf
Sainte-Thérèse-du-Pongeon
Les Landes du Plongeon
L'Isac
Canal de Nantes à Brest (Bief de Partage)
Bout-de-Bois
La Renaudais
Le Minotorio
Les Mortiers
D 132
Le Moulin de Bois Rivaud
D 64
L'Abbaye
Drêneuf
Le Couarais
D 537
D 37
Le Petit Logis
Les Prises du Plongeon
La Haie
La Bézardière
Le Plongeon
N 137
Ker Madeleine
Le Haut-Jardais
La Chaussée
La Boissière
Malabry
Doubalin
La Baucrière
Le Fougeray
La Brulais
La Grand' Noé
D 37
Les Ocoos Neuves
L'Empire
La Clémençais
Le Houssais
L'Église Saint-Louis
L'Aubrais
La Plesse
Le Chesnois
La Prise
Le Houssais
Neuvière
La Tondrie
Le Bouley
La Croix de la Mission
La Vallée
Boisdon
Hénic
D 16
D 237
N 137
Le Pont Fresnay
Le Pinolais

Déviation(s)

La circulation dans le sens HERIC vers NANTES sera déviée par:

La circulation dans le sens NANTES vers HERIC sera déviée par:

